

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 11 juillet 2022

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 16 (état d'urgence sanitaire)
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 38	Date convocation : 05/07/2022
Pouvoirs de vote : 4	Date d'affichage : 05/07/2022

L'an deux mille vingt et deux, le onze juillet, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°72-2022** – Protection et mise en valeur de l'environnement - Transition Energétique - Mobilité  
**Délibération de principe - Mobilisation de financeurs en vue de l'encorbellement du pont de Saint Léger et sécurisation RD 642**

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 18/07/2022  
 Publication : 13/07/2022*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle			X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis		X	Suppléé par PESLE Jacques			
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane						
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges			X	Pouvoir à MASSET Michel		
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne		X	Suppléée par GIBRAT Alain			
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					
NICOLE	COLLADO François					X	

	LARROY Jacques	X			
PORT-STE-MARIE	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard		X	Pouvoir à YON Patrick	
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X	Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurorc	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>		38	4		3

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

**Délibération n°72-2022** – Protection et mise en valeur de l'environnement - Transition Energétique - Mobilité  
**Délibération de principe - Mobilisation de financeurs en vue de l'encorbellement du pont de Saint Léger et sécurisation RD 642**

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 18/07/2022  
Publication : 13/07/2022*

*Objet de la délibération : la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas souhaite affirmer sa volonté de sécurisation de l'axe Aiguillon/Damazan pour les cyclistes et les piétons, à des fins de développement économique, touristique et de mobilité durable.*

**Vu** les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence développement économique, et au sein du chapitre 1.2.3, le « soutien au développement d'itinéraires de déplacement doux à vocation touristique inscrits au schéma départemental (Véloroute, voie verte...).

**Considérant** les enjeux économiques du territoire, parmi lesquels :

- le développement à venir du pôle d'activités de la Confluence, associé à une importante hausse des emplois sur la zone, impliquant de nouveaux besoins de mobilité, notamment entre les communes d'Aiguillon et de Damazan ;
- une problématique d'accès à l'emploi, notamment pour les publics en insertion, du fait de difficultés de mobilité ;

**Considérant** le programme de transition énergétique porté par la Communauté de communes, notamment la volonté de développer des solutions de mobilité durable adaptées aux territoires ruraux, et répondant aux enjeux économiques décrits ci-dessus ;

**Considérant** l'important travail mené depuis plusieurs années par la Communauté de communes en matière de slow tourisme et de développement d'une politique « vélo », avec notamment la labellisation « accueil vélo » obtenue par l'office de tourisme en 2022 ;

**Considérant** les travaux réalisés dans le cadre de l'amélioration de la fonction entre la Véloroute de la Vallée du Lot et la voie verte du canal ;

**Considérant** le projet de pôle d'échange multimodal porté par la commune d'Aiguillon, qui vise à renforcer l'attractivité de la gare et entrainera une augmentation entre Aiguillon et le reste du territoire, et notamment la ZAE de la Confluence ;

**Considérant** que l'ensemble des points ci-dessus entrainera une hausse du trafic entre les communes d'Aiguillon et de Damazan, et la nécessité de sécuriser à la fois la traversée du pont de Saint Léger, mais aussi le tronçon de RD 642 permet de relier le pont à la gare d'Aiguillon ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré**

*42 Voix pour- 0 Voix contre - 0 Abstention*

1. **Affirme** la volonté du Conseil Communautaire en matière de réalisation de l'encorbellement du pont de Saint Léger et de sécurisation de la RD 642 ;
2. **Sollicite** le Conseil départemental pour étudier avec la Communauté de communes la réalisation de ce projet ;
3. **Sollicite** l'ensemble des financeurs pour apporter leur soutien à ce projet : Europe, Etat, Région, Département.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
Michel MASSET



La secrétaire de séance,  
Nathalie BUGER

